

**Zeitschrift:** Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege  
= Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

**Band:** 10/1909 (1909)

**Artikel:** Co-rapport de G. Bubloz

**Autor:** Bubloz, G.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-91091>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## B. Co-rapport

de

*G. Bublos,*

*Professeur de Gymnastique, La Chaux-de-Fonds.*

Comme co-rapporteur de M. Spühler sur l'état de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de jeunes filles, je tiens en tout premier lieu à féliciter mon collègue pour son travail consciencieux, clair et complet.

C'est toujours une besogne ingrate que celle de compulser les lois et règlements de nos 25 Etats confédérés pour y retrouver tout ce qui se rapporte à un même objet, en faire l'analyse, et en dégager sous une forme simple et compréhensible les similitudes et les différences. Ce qui rendait cet examen plus difficile et plus complexe, c'est qu'il fallait débrouiller ce qui se rapporte aux trois degrés de l'école: enseignement primaire, secondaire ou moyen, et enseignement supérieur sous ses diverses formes. Je ne voudrais pas blesser la modestie de M. Spühler, mais je crois pouvoir encore ajouter qu'il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'habileté.

Le rapport de M. Spühler comprend deux parties bien distinctes:

La première résulte de l'examen des pièces justificatives et officielles qui lui ont été remises, mais que je n'ai pas eues entre les mains. Nous sommes en conséquence obligés de les admettre sans contrôle.

La deuxième est la recherche des meilleurs moyens pour arriver à une plus grande extension des exercices corporels dans les classes de jeunes filles. Je n'ai que fort peu de chose à dire pour ce qui concerne la première partie, et encore ce que j'ajouterais se rapporte uniquement au canton de Neuchâtel.

Parlant des moyens de contrôle de l'enseignement de la gymnastique, M. Spühler n'a pas interprété d'une façon tout à fait exacte le rôle des institutrices surveillantes dans le canton de Neuchâtel. Ces dames n'exercent aucun contrôle effectif, sauf en ce qui concerne les absences; elles assistent aux leçons d'une manière toute passive pour en faciliter la discipline et plutôt pour dégager la responsabilité du professeur sous le rapport des critiques malveillantes auxquelles l'enseignement de la gymnastique pourrait donner lieu.

La loi sur l'enseignement primaire du 18 novembre 1908 rend la gymnastique obligatoire dès la première année de l'école, aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes garçons. L'horaire général prévoit une heure de leçon hebdomadaire pour les filles avec faculté aux commissions scolaires de dépasser ce minimum. Ainsi se trouve réalisé, dans un canton, un des désirs formulés par le rapporteur. Puisse ce premier pas servir souvent de précédent. J'ajouterai encore qu'on vient de combler une lacune dans ce sens qu'on a élaboré un programme détaillé pour l'enseignement de la gymnastique aux aspirantes institutrices. Également pour remettre toute chose au point et rassurer mon collègue, j'ai la preuve qu'à Fleurier toutes les classes secondaires ont deux heures de gymnastique par semaine, et dans la classe supérieure où on prépare les futures institutrices, il est prévu en plus une heure d'enseignement mutuel.

Messieurs, il me paraît qu'une assemblée telle que celle-ci, composée de savants, d'hygiénistes, de médecins, de directeurs d'écoles et de pédagogues est dûment qualifiée pour discuter d'une manière plus approfondie des méthodes à employer et de ce qu'on est en droit d'attendre des personnes chargées du beau rôle de l'éducation physique des enfants de nos écoles. Je prends en conséquence la liberté d'élargir quelque peu le débat, et en commençant par les méthodes, je pense pouvoir démontrer la nécessité d'adopter les conclusions de M. Spühler pour tout ce qui concerne les moyens de perfectionnement du personnel enseignant, et du même coup faire tomber les accusations fausses contre la gymnastique et détruire des préjugés malheureusement encore trop répandus.

La question des méthodes me paraît d'un intérêt capital pour le développement de la gymnastique chez les jeunes filles.

M. Spühler revient à plusieurs reprises sur la diversité des prescriptions cantonales concernant l'enseignement de la gymnastique, et il constate que cet enseignement dépend entre autre de l'importance qu'on y attache: c'est ainsi que les cantons montagnards et les campagnes restent au-dessous de la moyenne. J'en trouve la justification dans ce fait que partout où les enfants sont occupés aux travaux agricoles ou à de rudes besognes, on estime, à tort, qu'ils ont assez de mouvement et l'occasion de se fatiguer comme cela. Il faut donc commencer par faire l'éducation du peuple et lui apprendre que la santé et le développement de nos forces ne dépendent pas uniquement de la quantité de mouvement qu'on se donne, mais bien plutôt de la qualité des exercices que l'on fait, de leur

variété, de leur appropriation et de leur enchaînement méthodique. Il ne suffit pas de se remuer d'une façon quelconque, ni de répéter toujours les mêmes mouvements et les mêmes efforts; il faut graduer les difficultés et provoquer le développement harmonique de toutes nos masses musculaires. On s'est trop occupé jusqu'à maintenant du développement des muscles des membres supérieurs et des jambes sans s'occuper des puissantes masses qui jouent un rôle des plus importants dans les fonctions de la respiration, de la circulation et de la digestion. Au point de vue esthétique, il est bon de rappeler que c'est quand l'arbre est jeune qu'on peut seulement le redresser et lui imprimer la direction qu'on veut qu'il conserve.

Dans un trop grand nombre de nos classes, c'est encore le principe de la gymnastique d'application qui est en vogue. Ce système suranné nuit à la propagation de la gymnastique pour jeunes filles.

Je sais bien qu'un changement aussi radical que celui que j'aurai l'honneur de vous proposer ne peut être introduit que petit à petit dans notre enseignement, parce qu'il exige au préalable la préparation du personnel enseignant. Mais c'est à vous, MM. les médecins et hygiénistes, à vous, MM. les législateurs, à vous, MM. les directeurs d'établissements scolaires qu'il appartient en ce jour de dire une fois pour toutes à quelles conditions vous entendez accorder votre collaboration au développement de la gymnastique chez les jeunes filles.

S'il ne s'agissait que de perpétuer ce qui se fait encore aujourd'hui dans un grand nombre de classes, et en particulier dans les classes supérieures, où on n'a en vue que l'effet à produire le jour de l'examen devant des inspecteurs émerveillés, où on oblige la mémoire à un travail intensif pour retenir des suites de combinaisons de mouvements parfaitement inutiles, parce que réflexes, des figures de rondes compliquées sans aucun effet sur le développement des capacités physiques, je n'hésite pas à déclarer que nous perdrons notre temps tout en faisant, non pas fausse route, mais oeuvre mauvaise.

Vous deviendrez les conseillers et les collaborateurs des maîtres de gymnastique à la condition que ceux-ci se mettent au courant des méthodes nouvelles pour un enseignement scientifique d'une gymnastique rationnelle et positivement éducative. Et dans ce but, vous vous prononcerez affirmativement sur les conclusions de M. Spühler.

*La méthode scientifique considère les exercices comme des moyens seulement de développement; la gymnastique d'applica-*

*tion, celle que je condamne, considère les exercices, c'est à dire les tours comme le but.* Là se trouve la différence qui est fondamentale.

Or, je vous le demande, à quoi peut bien servir dans la vie pratique à un jeune homme de savoir tourner en appui autour d'une barre fixe, ou à une jeune fille ces marches et contremarches en croix, en carré, en diagonale, ces longues séries de préliminaires en cadence, ces rondes compliquées qu'elle s'empressera d'ailleurs d'oublier sitôt l'examen terminé? Evidemment à rien.

Or le campagnard et le bon papa qui voient remuer automatiquement les bras et les jambes de leurs enfants, vraies marionnettes, se dit très justement que tout cela est inutile et qu'ils se fortifient bien davantage à creuser la terre, à bûcher du bois et à gouverner le bétail. Ils voient le côté matériel des choses, et en cela on ne saurait leur donner tort. Il faut les gagner à la cause de la gymnastique scolaire en les prenant par leurs côtés faibles.

Ce que je dis là est tellement vrai que pour pouvoir introduire l'enseignement de la gymnastique chez les jeunes filles, on a été obligé de changer totalement de genres d'exercices. Et le changement n'a pas, dans tous les cas, été avantageux.

Au lieu d'une refonte complète de la méthode, on est resté dans les mêmes errements, mais sous une autre forme. On a seulement déplacé l'axe. Pour les garçons, la plupart des exercices et des efforts portaient sur le tronc et les membres supérieurs par l'abus des engins de suspension et d'appui; pour les jeunes filles, on a ramené la majeure partie des exercices au niveau du parquet, et on a multiplié les pas de danse, les contremarches, les exercices par couples sur la piste et sur le cercle, ainsi que les combinaisons à grand effet. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme même des aspirantes institutrices neuchâteloises où les engins et les préliminaires sont réduits à la portion congrue.

— Je crois savoir que ce programme sera modifié sous peu. Et cependant les auteurs du programme peuvent être classés en Suisse, parmi les promoteurs d'un enseignement rationnel et scientifique. C'est qu'il est bien difficile de se débarrasser complètement de ce qu'on a si longtemps adoré et pratiqué.

A cela il y a une cause. Au début de l'introduction de la gymnastique dans les écoles, surtout dans la Suisse romande, par manque de personnel qualifié sous tous les rapports, on a eu recours à des gymnastes distingués auxquels on a fait subir un examen sommaire portant sur une nomenclature anatomique et la pratique d'exercices

plus ou moins difficiles. On ne s'est pas ou peu occupé de leurs connaissances générales et encore moins de leurs connaissances pédagogiques et physiologiques. Ailleurs, on s'est contenté de faire appel à des pédagogues qui le plus souvent n'étaient pas au courant de la matière à enseigner.

Je me plaît quand même à rendre un juste hommage à ces premiers maîtres de gymnastique : ils sont les pionniers de cet enseignement et nous bénéficiions dans une large mesure de leurs expériences. Les uns nous ont fourni la matière et les autres nous ont tracé la voie d'acheminement dans laquelle l'assemblée de ce jour doit exprimer le voeu de voir entrer résolument tous ceux qui sont appelés à enseigner la gymnastique.

La gymnastique est la science du mouvement et la base de l'éducation physique ; l'athlétisme est un sport au même titre que la course, le saut, la boxe, le fleuret, le canotage, le football et la danse ; *il faut donc distinguer entre la gymnastique éducative et la gymnastique d'application.* La première convient seule à l'école, tandis que la seconde doit être réservée exclusivement aux spécialistes et aux sociétés : c'est une œuvre post-scolaire.

J'ose espérer, messieurs, que vous entrerez dans mes vues et que vous affirmez votre volonté qu'à l'avenir les méthodes d'enseignement de la gymnastique reposent sur des bases scientifiques. Celles-ci sont définies et il existe à l'heure actuelle toute une littérature au courant de laquelle les professeurs doivent se tenir.

La gymnastique scolaire ne doit pas tendre à la culture de qualités spéciales, unilatérales, mais au développement intégral de l'individu par des moyens basés sur l'observation, l'expérience et les données de la science. Pas de spécialisation, mais une préparation, tel est le principe qui servira de fil conducteur à l'éducation physique. C'est ici surtout qu'il faut prévoir l'homme dans l'enfant, et quand je dis l'homme, je parle à un point de vue général ; il faut prévoir l'homme et la femme dans leur milieu social bénéficiant des qualités acquises à l'école.

La conclusion de ce qui précède est facile à tirer. Dans l'enseignement de la gymnastique en général et en particulier pour les jeunes filles, on éliminera tout ce qui n'est pas d'une utilité pratique reconnue, tout ce qui ne vise qu'à l'effet, au coup d'œil, pour habiter chaque sujet à obtenir un maximum d'effet avec un minimum de dépense ou de déchet. Dans cet ordre d'idées, on recherchera de préférence la diminution du temps de réaction, l'indépendance des

mouvements, la correction des attitudes et le développement des masses musculaires qui facilitent non-seulement les fonctions de relation, mais aussi les autres fonctions de notre organisme et qui ont une répercussion sur la volonté selon cette vérité reconnue des réactions de la périphérie sur les centres nerveux les plus élevés. L'éducation physique, par la recherche du développement complet et harmonique de l'être humain et non pas de ses qualités acrobatiques ou sportives, doit préparer la jeune fille à la vie ou plutôt à la lutte contre la mort, c'est à dire la mettre dans l'état de produire, dans quelque condition qu'elle puisse se trouver, la plus grande somme de travail utile, tout en fortifiant sa santé, en la faisant évoluer normalement dans son milieu et en la perfectionnant sans cesse dans la mesure de ses moyens.

Comme le dit excellemment M. Spühler, la gymnastique ainsi comprise, il n'est pas impossible, dans les classes mixtes et sous la direction d'un maître possédant le tact nécessaire de faire travailler en commun les jeunes filles et les garçons. Pour illustrer cette affirmation par un exemple concret, je cite les cours mixtes, pour maîtres et maîtresses, organisés par la Société suisse des maîtres de gymnastique.

Si vous partagez ma manière de voir quant aux méthodes à employer, et au but à atteindre, vous vous rangerez à cet avis, du moins pour ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique dans les classes primaires, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des aptitudes très spéciales ni des dons rares, et vous admettrez encore ceci, qui pour moi est presque un axiome, que chaque instituteur ou institutrice primaire doit être à même de donner, au moins au début de sa carrière, cet enseignement dans sa classe. Est-ce le cas maintenant? Je réponds hardiment non, et M. Spühler en donne les raisons. Il est dès lors de toute nécessité que la gymnastique, dans les écoles moyennes et surtout dans les séminaires et les écoles normales, soit placée sur un pied de parfaite égalité avec les autres branches obligatoires du programme, et on doit prévoir un enseignement à la fois théorique et pratique tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

Actuellement la préparation des instituteurs, sous ce rapport, quoique insuffisante, est cependant plus complète que celle des institutrices. Ils ont à leur disposition le „Manuel fédéral“ qui est à la fois un guide et une source où ils peuvent prendre à choix les exercices qui leur conviennent. Il n'existe rien de semblable pour les

jeunes filles; c'est une lacune et la proposition de M. Spühler, sous lettre b) des demandes au Département fédéral de l'Intérieur vient à son heure, de même que celle figurant sous lettre d) des demandes aux cantons.

Les choses apprises à l'école ne sont vraiment bien sues qu'après un certain temps de pratique dans l'enseignement et seulement après que les lacunes des premières études sont comblées; c'est pourquoi il faut prévoir des cours périodiques de répétition pour les instituteurs et les institutrices en vue de rafraîchir leurs connaissances et de les tenir au courant des méthodes nouvelles et des procédés plus modernes d'enseignement. En cette occurrence, c'est aux communes et aux cantons qu'il appartient de faire le nécessaire.

Après ce rapide examen de la préparation des maîtres primaires, j'ai encore quelques mots à ajouter pour ce qui concerne celle des professeurs attachés aux degrés moyen et supérieur. Il va de soi que ceux-ci doivent être au courant d'une façon aussi complète que possible de la théorie et de la pratique de la gymnastique, c'est à dire que cet enseignement doit être donné par des maîtres s'étant spécialisés dans cette branche. On peut à la rigueur établir une distinction entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et admettre pour le premier que chaque maître ou maîtresse de classe, ou après entente préalable, l'un d'entre eux préparé plus spécialement, enseigne la gymnastique; mais l'enseignement dans les séminaires et les écoles normales doit être exclusivement donné par des professeurs possédant à fond la pratique et la théorie de la gymnastique et ayant une culture générale et des capacités pédagogiques en rapport avec leurs fonctions et la place qu'ils occupent. Et ceci surtout pour la gymnastique des jeunes filles.

Pour qui pourrait l'ignorer, je tiens à rappeler qu'en Allemagne, surtout en Prusse et en Bavière, on cherche le plus possible à recruter les maîtres de gymnastique parmi les professeurs ayant une culture académique. Par arrêté du 30 Juin 1908, la Belgique a créé un Institut supérieur d'Education physique et institué à la Faculté de médecine de l'université de Gand les grades et diplômes scientifiques de candidat, licencié et de docteur en éducation physique. Nous n'en sommes pas encore là, mais comme le dit M. Spühler, en procédant étape par étape, sans défaillance et d'une façon continue, nous pourrons rattrapper le temps perdu. Pour ma part j'escconte dans ce domaine le précieux appui de la Société suisse d'hygiène scolaire.

M. Spühler a examiné très en détail les moyens que nos professeurs de gymnastique ont actuellement à leur disposition pour se perfectionner. Je souscris à toutes ses propositions et j'insiste encore pour que la Confédération, les cantons et les communes entrent encore plus résolument dans la voie des subventions pour permettre aux plus qualifiés d'entreprendre des voyages d'études dans les pays voisins.

La Suède, la Belgique, la France, le Danemark ont des instituts centraux parfaitement outillés et installés où nos nationaux pourraient utilement passer un temps plus ou moins long, dans un but spécial et bien défini. Mais il reste entendu que ces séjours à l'étranger ne devront jamais être subventionnés au détriment des cours de perfectionnement organisés par les cantons et par la Confédération pour les maîtres des écoles moyennes, normales, professionnelles et pour les directeurs de cours eux-mêmes.

Comme co-rapporteur, il me paraît superflu d'allonger. Votre conviction est établie après avoir entendu l'exposé de mon collègue.

Je me rallie à ses conclusions, et si je sollicite de votre part l'adoption de mon rapport, c'est à seule fin qu'il soit bien entendu que la Société suisse d'hygiène, en votant les conclusions proposées par M. Spühler, entend que les sacrifices nouveaux que nous réclamerons des communes, des cantons et de la Confédération seront consentis en vue de la propagation et de la diffusion des méthodes modernes et scientifiques pour l'enseignement de la gymnastique.

Enfin il me serait encore agréable d'entendre l'assemblée se prononcer sur la nécessité d'exiger, à l'avenir, que les maîtres de gymnastique possèdent tous une culture générale suffisante et des aptitudes pédagogiques sérieuses. Ces deux conditions me paraissent indispensables pour le développement de la gymnastique des jeunes filles plus particulièrement.